



## **COMPTE RENDU SOMMAIRE** **CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2015**

L'an deux mille quinze le vingt-cinq février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, convoqué le dix-neuf février deux mil quinze, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Christian TORT, Maire.

Etaient présents : Maryse TORT, Jean BERARD, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Adjoint, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN, Daniel BOCCABELLA, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI, Réjane AUDIBERT, Marie-Dominique SARRAIL, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ, Conseillers municipaux,

Absents excusés :

Yves SUFFREN qui donne pouvoir à Magali ROBERT,  
Nathalie CHABROL qui donne pouvoir à Sandra KOCH,  
Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT,

Absents : Laure COMTE, Jean-Louis TARTEVET,

Secrétaire de séance : Guillaume TADDIO.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, M. le Maire a pu ouvrir la séance publique du Conseil Municipal qui, après y avoir été invité par Monsieur le Maire, désigne à l'unanimité M. Guillaume TADDIO, en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait lecture des pouvoirs donnés par les conseillers municipaux absents, puis il soumet à l'approbation du Conseil le compte rendu du dernier conseil.

### **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 21 JANVIER 2015**

Il est pris note des observations du groupe minoritaire sur l'absence de retranscription intégrale des débats au compte-rendu.

Puis M. le Maire indiquant que les modifications demandées allaient être portées au CR du précédent CM mais rappelant également que le compte rendu est un document de synthèse et non un procès-verbal des débats, le compte-rendu est adopté à la majorité.

POUR : **21** – Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN qui donne pouvoir à Magali ROBERT, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL qui donne pouvoir à Sandra KOCH, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI.

ABSTENTION : 0

CONTRE : **6** – Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT, Réjane AUDIBERT, Marie-Dominique SARRAIL, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ,

### **2. RENOUELEMENT CONVENTION "CARTE TEMPS LIBRE" AVEC LA CAF DE VAUCLUSE**

Sur le rapport de Mme Sandra KOCH, Conseillère municipale déléguée

M. le Maire informe l'assemblée que le contrat "Chèques Loisirs" qui liait la commune de Bédarrides avec la CAF de Vaucluse est arrivé à échéance à la fin de l'année 2014.

Les services de la CAF nous ayant transmis en début d'année le projet de renouvellement de cette convention désormais intitulée "carte temps libre" mais dans des conditions analogues à celles précédemment en place, M. le Maire propose aux membres du conseil municipal d'en approuver le principe et de l'autoriser à signer tout document à cet effet.

Il est précisé qu'en cas d'empêchement de M. le Maire, tout Adjoint sera autorisé à signer les documents afférents au renouvellement de ladite convention.

Ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés

POUR : 27

Christian TORT, Maire,

Maryse TORT, Jean BERARD, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN qui donne pouvoir à Magali ROBERT, Adjointes,

Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL qui donne pouvoir à Sandra KOCH, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI, Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT, Réjane AUDIBERT, Marie-Dominique SARRAIL, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ, Conseillers municipaux,

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

### **3. TARIFS ACTIVITES CMA**

Sur le rapport de Sandra Koch Conseillère municipale,

Il est présenté ci-après le tarif soumis à l'approbation du Conseil pour les séances de cinéma avec l'association Cinéval prévues toute l'année 2015, lors des mercredis et des vacances scolaires pour le Centre Municipal d'Animation :

Tarif: 2,50€ / par enfant

La modulation du tarif en fonction du quotient familial ne s'applique pas pour les sorties à la journée. Il est proposé au Conseil d'approuver les tarifs proposés et d'inscrire ces recettes prévisionnelles au budget de la commune.

Ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés

POUR : 27

Christian TORT, Maire,

Maryse TORT, Jean BERARD, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN qui donne pouvoir à Magali ROBERT, Adjointes,

Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL qui donne pouvoir à Sandra KOCH, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI, Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT, Réjane AUDIBERT, Marie-Dominique SARRAIL, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ, Conseillers municipaux,

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

### **4. DETERMINATION DES TAUX DE REMUNERATION INTERVENANTS TAP**

Rapporteur : Sylvie DAMAS

M ; LE Maire rappelle que, pour des raisons de bonne organisation des services et de préservation des finances locales, la municipalité a axé principalement son action lors de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires en utilisant ses propres ressources, notamment avec les agents de la commune disposant de compétences ou de qualifications particulières leur permettant d'intervenir, dans le cadre de leurs fonctions (et donc sans surcoût pour la collectivité).

Des bénévoles œuvrent également aux activités périscolaires dans leur domaine de prédilection participant ainsi dans une démarche citoyenne à l'accompagnement de la jeunesse bédarridaise.

Cela étant, des associations de type Loi 1901 se sont également associées à la démarche mise en place par la commune ce qui permet, d'une part, d'étoffer l'offre de services et d'activités proposées dans le cadre des TAP mais également d'assurer, d'autre part, à ces actives associations des sources de revenus alternatives aux traditionnelles subventions.

Pour cela, il convient de fixer, par une décision du Conseil, les taux de rémunération de ces intervenants professionnels ou associatifs, suivant la déclinaison suivante :

- ✓ Interventions de l'association Le Studio danse :  
↳ 30,00 € / heure
- ✓ Interventions de l'association KM 17- art et sculpture :  
↳ 25,00 € / heure
- ✓ Interventions de TRIPTIC informatique:  
↳ 28,20 € / heure

Ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés

POUR : 26

Christian TORT, Maire,

Maryse TORT, Jean BERARD, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN qui donne pouvoir à Magali ROBERT, Adjointes,  
Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL qui donne pouvoir à Sandra KOCH, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI, Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT, Réjane AUDIBERT, Marie-Dominique SARRAIL, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Conseillers municipaux,

ABSTENTION : 1

Jean-Luc SANCHEZ

CONTRE : 0

## **5. DENOMINATION PROVENÇALE D'UNE VOIE PUBLIQUE**

Rapporteur : Christian TORT

Sur proposition de l'association "PARLAREN GROUP PROUVENÇAU DE BEDARRIDO", la Commune souhaite poursuivre sa démarche de dénomination de lieux en Provençal – Français.

Dans la mesure du possible, le choix du lieu se calque sur le thème annuel proposé par "L'UNIOUN PROUVENÇALE". Or, pour l'année 2015, les Trésors de Provence sont à mettre en évidence au cours du Printemps Provençal.

C'est ainsi que, l'eau étant précieuse en Provence, il est proposé de retenir la Place du Château d'Eau pour revêtir la double dénomination franco-provençale et de faire apposer une plaque "Plaço de la Servo d'aigo" en complément de celle française.

L'inauguration de cette installation se ferait le samedi 7 mars 2015, à 11h00, juste avant le vernissage de l'exposition de l'association Bédarridaise, prévue ce jour-là à 11h30, salle Étienne GONNET.

Ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés

POUR : 27

Christian TORT, Maire,

Maryse TORT, Jean BERARD, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN qui donne pouvoir à Magali ROBERT, Adjointes,  
Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN, Daniel BOCCABELLA, Nathalie

CHABROL qui donne pouvoir à Sandra KOCH, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI, Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT, Réjane AUDIBERT, Marie-Dominique SARRAIL, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ, Conseillers municipaux,

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

## **6. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE**

Rapporteur : Michel PERRAND

M. le Maire expose aux membres du Conseil, la demande formulée par un riverain du Chemin des Aires sollicitant l'autorisation de la commune pour occuper, dans le cadre d'une convention à cet effet, une parcelle appartenant à la commune (AL 58).

Il est précisé que cette occupation se limiterait au stationnement de trois véhicules et que l'ensemble des riverains du chemin des aires ont été consultés par les services municipaux et n'ont pas formulé d'objection à ce projet.

Ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés

POUR : 27

Christian TORT, Maire,

Maryse TORT, Jean BERARD, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN qui donne pouvoir à Magali ROBERT, Adjoint,

Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL qui donne pouvoir à Sandra KOCH, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI, Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT, Réjane AUDIBERT, Marie-Dominique SARRAIL, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ, Conseillers municipaux,

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

## **7. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB 2015)**

Rapporteur : Maryse TORT

M. le Maire rappelle que le débat d'orientation budgétaire est une étape essentielle dans la préparation budgétaire.

Il renvoie toute personne intéressée au document spécialement rédigé à cet effet par la municipalité et à la réponse rédigée par les membres de l'opposition municipale.

Il est rappelé enfin que ce débat ne fait pas l'objet d'un vote mais M. le Maire demande simplement qu'il lui soit donné acte de l'organisation de ce débat, en séance publique, lors du conseil municipal préalable au vote du budget primitif 2015 à intervenir avant le 15 avril 2015.

## **8. QUESTIONS DIVERSES**

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST CLOSE A 20H10**